



LES RETRAITÉS CANADIENS MÉRITENT UNE VRAIE PROTECTION

Les retraités canadiens ont travaillé fort toute leur vie et méritent que leurs pensions soient protégées. Nous demandons à tous les députés d'appuyer les changements qui protégeront les régimes de retraite à prestations déterminées.

Plus d'un million de nos membres comptent sur vous pour protéger leurs pensions.

CARP

CanAge+

National Pensioners
Federation



Fédération Nationale
des Retraités

CANADIAN
FEDERATION
OF PENSIONERS
ADVOCATING FOR PENSIONERS



FÉDÉRATION
CANADIENNE
DES RETRAITÉS
POUR LES RETRAITÉS

LES LOIS ACTUELLES NE PROTÈGENT PAS LES RETRAITÉS

Il n'y a pas de vraies protections pour les régimes à prestations déterminées quand une compagnie fait faillite.

- Les régimes de retraite à prestations déterminées sont à risque lorsqu'une compagnie devient insolvable alors que son régime de retraite est déficitaire.
- Lorsque des compagnies sont en difficulté mais ne sont pas encore en faillite, les retraités ne peuvent intervenir pour protéger leurs pensions. Tous les autres créanciers peuvent négocier des arrangements pour protéger leurs intérêts.
- La loi sur la faillite ne traite pas équitablement les retraités. Contrairement aux créanciers, les retraités ne sont pas automatiquement habilités à négocier leurs arrangements lors du partage des actifs. Ils n'ont même pas droit au chapitre, à moins que la cour le leur permette.
- Alors que le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique réduisent / éliminent de façon permanente les exigences de solvabilité et que le gouvernement fédéral réduit / élimine temporairement les paiements de solvabilité, au-dessus de 90% des régimes de retraite privés à prestations déterminées sont maintenant réglementés dans des régimes qui ont abandonné les objectifs de solvabilité de 100%.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT AGIR MAINTENANT POUR PROTÉGER LES RETRAITÉS

- 1.** Modifier la législation sur l'insolvabilité et permettre la création d'un «**mécanisme d'accommodement pour les régimes de pension en difficulté**» en cas d'insolvabilité d'entreprise. Si un régime à prestations déterminées est sous-capitalisé sur une base de solvabilité au moment de la liquidation, ses actifs seraient transférés à cette nouvelle forme de régime et garantiraient que tous les retraités canadiens reçoivent 100% de leurs pensions et soient traités de manière égale, peu importe où ils habitent.
- 2.** Créer un **programme d'assurance-pension** qui couvrirait 100% du passif des régimes. Il serait entièrement financé par les répondants. Bien qu'il ne couvrirait que les régimes sous réglementation fédérale, il représenterait un modèle pour des programmes provinciaux similaires.
- 3.** Modifier la législation sur la faillite pour étendre la **super-priorité** au déficit des régimes de retraite. Bien que ceci ne garantisse pas que les retraités reçoivent 100 % de leurs pensions, c'est une initiative que le gouvernement fédéral devrait prendre pour assurer une sécurité accrue à tous les retraités dont la compagnie fait faillite.

LE CANADA EST EN RETARD SUR LES ÉTATS-UNIS ET LA GRANDE-BRETAGNE POUR LA PROTECTION DES PENSIONS

La faillite de Sears illustre la différence dans la protection des pensions entre le Canada et les États-Unis.

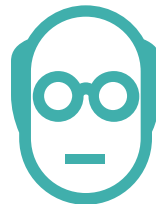
Au Canada, les retraités de Sears ont perdu leurs assurances médicale et dentaire et, à l'extérieur de l'Ontario, 20 % de leurs pensions.

Aux États-Unis, les 90 000 retraités de Sears recevront leurs pleines pensions grâce au Pension Benefit Guaranty Corporation.

**LES CANADIENS
S'ATTENDENT À CE
QUE LEUR GOUVERNEMENT
LES PROTÈGE.**

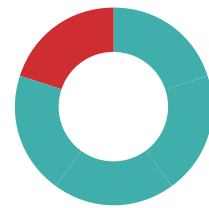
**LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL DOIT PROTÉGER LES
RETRAITÉS MAINTENANT.**

Étude de cas : un retraité de Sears



Un retraité âgé de 63 ans avec 47 années de service chez Sears devait recevoir une pension mensuelle de 3 500 \$ du régime à prestations déterminées de la compagnie.

Lorsque Sears a fait faillite, sa pension était capitalisée à 80% lors de la liquidation. Ceci laissait un déficit de solvabilité de 20%.



Selon son lieu de résidence, voici ce que le retraité recevrait :



É.U. 3 500 \$ - Pleinement garanti par la Pension Benefit Guaranty Corporation



G.B. 3 150 \$ - Au moins 90% est protégé par le Pension Protection Fund.



ONTARIO 3 100 \$ - Protection partielle seulement par le Fonds de garantie des prestations de retraite de l'Ontario.



Reste du Canada 2 800 \$ - Aucune protection!

QU'EST-CE QU'UN RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ?

- Plus de 1,3 millions de retraités canadiens et leurs conjoints dépendent de régimes de retraite à prestations déterminées.
- Les régimes de retraite à prestations déterminées font partie de la rémunération globale d'un employé et sont légalement considérés comme une rémunération différée.
- Le montant annuel de la pension est calculé à partir d'une formule qui reflète le salaire de l'employé, ses années de service et son âge.
- Les retraités ont planifié leur retraite en fonction du revenu de leur régime à prestations déterminées.
- Les revenus de pension sont imposables lorsqu'ils sont versés aux retraités.

Qu'est-ce que la Fédération canadienne des retraités (FCR) ?

La Fédération canadienne des retraités (FCR) défend les intérêts des régimes de retraite à prestations déterminées et de leurs membres. Fondée en 2005, la FCR parle au nom de 22 groupes de retraités qui travaillent ensemble à améliorer la sécurité des pensions partout au Canada. La FCR est membre de la Fédération nationale des retraités.

Contact :

Michael Powell
Président, Fédération canadienne des retraités
m.powell@pensioners.ca
(905) 441-5527
www.pensioners.ca